

# Le Rôle de l'Entrepreneuriat Académique dans l'Encouragement de la Création des PME/PMI en Vue de Promouvoir le Développement Economique-cas de l' Algérie-

Lotfi CHABANI, Roumaissa MOUSSAOUI

Département de Sciences de Gestion UMBB, Département de Sciences de Gestion EHEC

ALGERIE

[lotfi\\_chabani@hotmail.com](mailto:lotfi_chabani@hotmail.com)

[moussaouiroumaissa@live.fr](mailto:moussaouiroumaissa@live.fr)

**Résumé:** Notre article s'articule autour de la contribution de l'entrepreneuriat académique et de l'esprit entrepreneurial dans la création des petites et moyennes entreprises (PME/PMI), ainsi que dans l'amélioration des agrégats et ratios portant sur le développement économique.

**Mots Clés:** entrepreneuriat, entrepreneuriat académique, PME/PMI, dispositif d'aide à l'entrepreneuriat et développement économique.

## I. INTRODUCTION

Dans la conjoncture actuelle, l'économie connaît dans la plus part des pays du monde un déséquilibre entre la demande et l'offre d'emplois. En effet, l'offre d'emplois est inférieure par rapport à une demande croissante, engendrée par les jeunes demandeurs arrivants sur le marché du travail.

De plus, la population de ces demandeurs d'emplois se caractérise par une jeunesse diplômée des universités, avec un grand potentiel et souhaitant laisser leur empreinte dans leur domaine respectif. Ces jeunes qui grandissent dans un monde en perpétuel évolution, et qui constatent la réussite de plusieurs expériences qui ont commencé modestes mais obtenant un succès énorme après quelques années d'activité, comme par exemple : (Facebook, Apple, Fedex...).

L'enjeu pour les actuels décideurs dans les pays en développement est de convertir ces demandeurs en créateurs d'opportunités de travail. Cela ne se fait pas seulement en leur offrant des postes dans des entreprises publiques ou privées, mais en les incitant à concrétiser leurs propres projets. Cet objectif peut être atteint en exploitant l'espace de l'enseignement supérieur pour booster et renforcer l'esprit d'initiative et de création d'entreprises, ou ce qu'on appelle l'entrepreneuriat.

La réalisation de cet objectif engendrera des bénéfices mutuels, pour les personnes qui deviendront entrepreneurs (propriétaires d'entreprises), ainsi que pour l'économie du pays qui enregistrera un accroissement de ses taux de développement.

Ceci nous conduit à poser la problématique suivante:

Quel est le rôle de l'entrepreneuriat académique dans l'encouragement de la création des PME/PMI, en vue de promouvoir le développement économique?

Pour répondre à cette problématique, nous allons poser les questions suivantes :

- Comment peut-on définir l'entrepreneuriat, l'esprit d'entrepreneuriat, la culture d'entrepreneuriat, et l'opportunité entrepreneuriale?
- Quel est l'apport de l'enseignement entrepreneurial dans la diffusion de la culture et de l'esprit entrepreneurial?
- Quelle est la contribution des autorités étatiques dans l'accompagnement des entrepreneurs?
- Quel est le rôle des PME/PMI dans le développement économique en Algérie?

## II. DEFINITION DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT, LA CULTURE D'ENTREPRENEURIAT ET L'OPPORTUNITE ENTREPRENEURIALE

### A. *Entrepreneuriat un Concept, Plusieurs Définitions:*

L'entrepreneuriat, dont la création d'entreprise est l'expression la plus courante, est considéré comme un élément clef pour le développement économique local, régional et même national. Cependant, le concept reste

difficile à définir puisqu'un flou entoure à la fois la graphie du mot et la délimitation des activités qu'il recouvre. S'agit-il d'«entrepreneuriat»? D'«entrepreneuriat»? Ou d'«entrepreneurariat»? La réponse reste non trouvée.

Il se peut que le problème soit celui de la langue. La langue française semble n'avoir pas de terme approprié pour désigner le signifié du mot anglais «entrepreneurship». Par contre du côté anglo-saxon le problème ne se pose pas puisque le terme unique utilisé et répandu est «entrepreneurship».

Dans la grande majorité des travaux, la graphie la plus utilisée est «entrepreneuriat», terme proposé par l'office Québécois de la Langue Française en 1984. Le grand dictionnaire terminologique le définit comme: la «fonction d'une personne qui mobilise et gère des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises» [1].

L'entrepreneuriat peut se définir aussi comme: «l'ensemble des qualités personnelles, des compétences sociales et des habiletés en matière de création, de développement d'entreprises et d'actions innovantes ou reconfigurées, qui sous-tendent un mode de comportement engagé vers la réussite» [2].

Selon Michel Coster, directeur du Centre des entrepreneurs de l'EM Lyon:«L'entrepreneuriat correspond à la création de richesse économique et sociale à partir de l'initiative, l'imagination, la volonté d'une personne qui réussit à développer une activité à partir des ressources existantes» [3].

#### *B. L'Esprit d'Entreprendre dans les Entreprises et les Organisations:*

Des entreprises et des institutions cherchent à développer, à retrouver ou à conserver certaines caractéristiques entrepreneuriales comme la prise d'initiatives, la prise de risques, l'orientation vers les opportunités, la réactivité ou la flexibilité. Pour cela, elles n'hésitent pas à s'engager dans des démarches de changement et, parfois même, de transformations assez lourdes et consommatrices d'énergie et de ressources.

L'esprit d'entreprendre intéresse au plus haut point les entreprises et les institutions, en raison des caractéristiques qu'il révèle, comme l'encouragement à l'imagination, à l'adaptabilité et à la volonté d'accepter des risques. L'esprit d'entreprendre traduit une orientation forte vers la recherche d'opportunités, la prise de risques et les initiatives créatrices de valeur. Il peut également signifier un engagement plus fort des individus, et des aptitudes plus marquées à prendre des responsabilités, ou à les exercer.

#### *C. Culture Entrepreneuriale :*

La culture entrepreneuriale est l'ensemble des valeurs et des convictions partagées, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui orientent plus ou moins consciemment le

comportement des personnes, des institutions et de la population à l'égard de l'entrepreneuriat.

En ce sens, la culture entrepreneuriale peut être assimilée à un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales, ainsi qu'à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur milieu. [4]

La culture entrepreneuriale ne doit plus être considérée uniquement comme un moyen de créer de nouvelles entreprises, mais plutôt comme une attitude générale qui constitue un atout précieux dans la vie quotidienne et professionnelle de tout citoyen, compte tenu de la portée des caractéristiques qui la définissent. [5]

#### *D. L'Opportunité Entrepreneuriale :*

Une opportunité est fondamentalement une relation développée dans le temps entre une idée menant à une création nouvelle de valeur et le marché. L'idée peut être saisie rapidement à partir d'une seule information ou être en gestation durant plusieurs années pour son application. Elle doit être complétée par un grand nombre d'autres informations, notamment celles touchant l'obtention de ressources financières nécessaires à son application. Le marché peut accepter ou non cette idée, lui donnant finalement sa véritable valeur, comme on peut le voir a contrario avec plus du tiers des projets d'entreprises ne voyant pas le jour et un autre tiers ne passant pas la première année d'existence (Baldwin et Gellatly, 2003). Il suffit, pour qu'une idée devienne opportunité, que l'entrepreneur croit qu'elle sera bien reçue par le marché et mette en route des ressources pour ce faire, même si elle est vouée à l'échec ou est contrée par une mauvaise conjoncture. De même, le marché peut se développer à mesure que l'idée est mise en route, comme on le voit en particulier chez les artistes (Spinosa, Flores et Dreyfus, 1997). [6]

Le développement économique et social de notre pays dépend de sa capacité à créer et à développer des produits et services nouveaux. La création d'activités et la création d'entreprises participent ainsi pleinement à ce processus. Aussi, il est indéniable que nos diplômés de l'enseignement supérieur, soient associés dans cette nouvelle dynamique de culture entrepreneuriale.

Pour rappel, le système d'enseignement supérieur en Algérie est un système public et l'éducation est accessible à tous. "L'Algérie compte un nombre impressionnant d'universités, écoles supérieures, instituts... Le nombre de diplômés universitaires s'élève chaque année à environ 600 000, déclare Mourad Bergheul, expert consultant formateur et administrateur principal du réseau "innovdjazair".

Il faut savoir que les universitaires sont de plus en plus impliqués dans les activités entrepreneuriales. C'est ce qu'a révélé l'enquête "Global Entrepreneurship Monitor (GEM)" sur l'entrepreneurariat en Algérie. [7]

### III. L'APPORT DE L'ENSEIGNEMENT ENTREPRENEURIAL DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE ET DE L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL

#### A. L'Enseignement de l'Entrepreneuriat :

Il correspond pour nous, à l'ensemble des actions de sensibilisation, de stimulation, de formation et d'accompagnement des apprenants, qui concourent tout aussi bien à les faire évoluer sur les registres culturel et comportemental qu'à leur transmettre des connaissances et des savoirs utiles pour une certaine forme d'actions (créer ou reprendre une entreprise, par exemple). [8]

Au stade des recherches actuelles, nous pouvons dégager trois niveaux d'intervention:

- Le premier niveau consiste à dispenser des enseignements de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat,
- Le second niveau concerne l'enseignement de formation à la création d'entreprise et à la gestion du projet,
- Le troisième niveau est l'accompagnement des étudiants porteurs de projets de création d'entreprise.[9]

1). *Le Premier Niveau d'Enseignement « Sensibilisation et Initiation à l'Entrepreneuriat »*: Il s'agit d'éveiller les étudiants, de les sensibiliser à la création d'entreprise et de les amener à intégrer l'existence de nouvelles voies professionnelles qu'ils pourraient être conduits à utiliser au cours de leur carrière.

2). *Deuxième Niveau d'Enseignement « Formation à la Création d'Entreprise, à la Gestion de Projet et à la PME »* : L'objectif est de former les étudiants et de les préparer à des situations professionnelles futures. Ces enseignements conduisent à une spécialisation dans le domaine, à travers des options, filières ou dominantes qui peuvent faire l'objet ou non d'un diplôme ou d'une mention spécifique dans un diplôme.

3). *Le Troisième Niveau d'Enseignement «Accompagnement des Etudiants Porteurs de Projets de Création d'Entreprise»* : Il combine des appuis de différente nature : une formation très pratique et orientée sur les besoins des projets, des conseils pour faciliter le développement des projets et l'accès aux ressources, un support qui peut être d'ordre matériel, intellectuel, psychologique. Et enfin, des mises en relation avec des experts et des partenaires potentiels.

Ces différents niveaux poursuivent des objectifs et des finalités de natures très souvent opposées, qui s'articulent généralement autour des dimensions pédagogiques, académiques et économiques. De plus, les interventions concernent une grande variété de publics et de cibles, comme

tente de le recenser, depuis maintenant plus de quatre ans, l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE).

#### B. Apports des Enseignements en Entrepreneuriat

- Contribution à l'épanouissement de l'individu.
- Développement de la culture entrepreneuriale d'un pays.
- Accroissement des taux de survie et de succès des entreprises créées. [10]

#### C. L'Enseignement Supérieur en Algérie:[11]

1). *L'Accompagnement de l'Etudiant dans sa Formation*: ce champ concerne la prise en charge totale de l'étudiant dans le cadre de son orientation tout en lui facilitant son insertion dans le milieu universitaire.

2). *L'Orientatation et l'Insertion Professionnelle*: il s'agit de mettre en place des mécanismes facilitant l'orientation et l'insertion professionnelle des diplômés par le biais des relations de coopération entre l'université et le secteur socio-économique, tout en veillant à la bonne employabilité des diplômés.

3). *L'Institution Développe un Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle*: mise en place de dispositifs pour aider les étudiants à s'intégrer à la vie professionnelle.

4). *L'Institution Favorise la Création et l'Incubation d'Entreprises en Lien avec la Recherche* : il s'agit pour l'institution de mettre en place des mécanismes permettant de créer des micro-entreprises par les chercheurs.

5). *La Politique de l'Institution est en Adéquation avec les Orientations Stratégiques Nationales pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche* : les politiques de l'institution s'inscrivent dans l'orientation stratégique de l'enseignement supérieur.

6). *L'Organisation et le Pilotage des Composantes et des Services*: il définit les compétences, responsabilités et missions des ressources humaines et les moyens matériels qui leur sont nécessaires.

7). *Responsabilité Sociétale (éthique, citoyenneté, égalité des chances, développement durable, ...)*: il s'agit d'assurer un environnement qui favorise les relations fructueuses entre l'université et le secteur socio-économique.

8). *L'Institution s'Implique et Encourage les Activités Citoyennes, les Echanges et les Débats Sociétaux*: l'institution s'implique dans la vie et les préoccupations citoyennes.

9). *Participation au Développement des Collectivités Locales*: il s'agit de faire de l'institution un acteur majeur du développement local.

10). *L'Institution Contribue à la Création et au Développement des Pépinières, Incubateurs et Start-up* : il s'agit pour l'institution d'apporter sa contribution à la création et au développement des pépinières, incubateurs et start-up.

#### IV. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT ALGERIEN POUR SOUTENIR LES PME

Nous allons mettre en lumière les mesures les plus importantes mises en œuvre par les autorités, afin de soutenir le développement des PME.

##### A. La Mise en Place d'un Ministère Chargé des PME/PMI :

Dans le cadre du développement de l'investissement en général et du secteur des PME en particulier, l'Algérie, par la promulgation du décret exécutif n°211-94 du 18 Juillet 1994, a mis en place un ministère délégué à ce genre d'entreprises (sous l'appellation de Ministère des PME).

Les principales missions qui lui sont dévolues sont les suivantes:

- Sauvegarde et développement du potentiel des PME existant;
- Fournir des incitations et le soutien nécessaires pour le développement des PME;
- Contribuer à trouver des solutions aux PME;
- Préparer les bulletins statistiques nécessaires en vue de fournir les informations de base nécessaires aux investisseurs dans ce secteur;
- Mise à niveau des moyens de financement des PME (faciliter les procédures de financement, augmenter les niveaux de financement, réduire les garanties...).

Grace aux missions attribuées au ministère, il contribue efficacement à l'orientation, à l'encadrement et à la promotion du secteur des PME.

En effet, le ministère a créé sous sa tutelle plusieurs institutions dédiées à la promotion du secteur. Nous citons parmi elles : les pépinières d'entreprises, les incubateurs de projets, les centres de facilitations ainsi le conseil national pour la promotion de PME.

Il est à noter que ce ministère a connus des ajustements durant ces dernières années, grâce à l'expansion de ses pouvoirs et au développement de ses objectifs. Jusqu'à fin 2009, il avait l'appellation de « Ministère des PME et de l'artisanat ». A partir de 2010 et à cause du remaniement gouvernemental du 28 mai 2010, ses pouvoirs sont devenus plus importants et, il aura comme dénomination « Ministère de l'industrie, des PME et de la promotion d'investissement ».

Ensuite, le secteur des PME est devenu en 2013 sous la tutelle du « Ministère du développement industriel et de la promotion des investissements ». Et à partir de 2014, sous le

patronage du « Ministère de l'Industrie et des Mines », qui a élargie ses prérogatives en:

- La mise en place de bonnes conditions pour promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) nouvellement créés, et faciliter leur intégration dans l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Améliorer et faciliter l'obtention des financements nécessaires pour ces entreprises ;
- Veiller sur la gestion des caisses (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et mécanismes financiers dédiés au développement du secteur de l'industrie, des PME et de l'investissement ;
- Encourager la création des PME ou leur expansion.

##### B. Les Dispositifs et les Structures d'Aide et de Soutien à la Création d'Entreprises en Algérie :

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la création et le développement des PME.

###### 1). Les Incubateurs et les Pépinières d'Entreprises [12]:

La pépinière d'entreprises, dénommée également incubateur, est une structure publique à caractère industriel et commercial «EPIC», dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour missions principales : l'appui et l'accueil, l'accompagnement et le soutien aux promoteurs de projets.

Elles se présentent sous l'une des formes juridiques suivantes :

\* *Incubateur*: structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur des services.

\* *Atelier de Relais ou Centre de Relais*: structure qui garantit l'appui aux porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et des métiers de l'artisanat.

\* *Hôtel d'Entreprise*: structure d'appui prenant en charge les porteurs de projets dans le secteur de la recherche et de l'innovation.

L'assistance apportée aux promoteurs consiste essentiellement à héberger pour une durée déterminée les porteurs de projets.

2). *Les centres de facilitations*: Le centre de facilitation est un établissement public à caractère administratif « EPA ». Il est doté de personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour missions de : [13]

- Développer la culture d'entreprises;
- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs;
- Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité, le profil du candidat et ses motivations;

- Réduire les délais de création, d'expansion et de reprise d'entreprises;
- Accompagner les PME dans l'intégration économique nationale et internationale;
- Accompagner les créateurs de projets et les entrepreneurs dans le domaine de la formation et de la gestion;
- Favoriser le développement de nouvelles technologies auprès des porteurs de projets;
- Promouvoir et favoriser la diffusion du savoir-faire;
- Diffuser les dispositifs d'aide et de soutien aux PME.

A fin 2015, le territoire algérien compte 16 centres de facilitation opérationnels. En ce qui concerne la nature des projets accompagnés par les centres de facilitation, les secteurs dominants sont les services, l'Industrie et l'Artisanat. Les autres projets relèvent du secteur de l'agriculture, des travaux publics et du commerce.

3). *Conseil National Consultatif pour la Promotion des PME (CNC-PME)*: C'est un organe consultatif, chargé de promouvoir le dialogue et la concertation d'une manière régulière et permanente, entre les PME et leurs associations professionnelles d'une part et les pouvoirs publics d'autre part, sur des questions d'intérêt national portant sur le développement économique et particulièrement sur la promotion des PME et de l'artisanat. [14]

4). *Agence Nationale de Développement des Investissements « ANDI »*: L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé de la promotion de l'investissement. Elle a pour mission de:

- Promouvoir et suivre l'investissement national et étranger;
- Recevoir, informer et aider les résidents et les non-résidents dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement;
- Octroyer les avantages liés à l'investissement selon le cadre organisationnel;
- Gérer le fond d'investissement;
- Participer à la gestion du foncier qui se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité de l'assiette foncière;
- Identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale;
- Vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relative aux avantages et établir éventuellement les annulations de décision relatives à ces avantages;

- Développer un service d'observation et d'écoute et assurer un service de statistiques;
- S'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

Pour ce faire, l'ANDI utilise un guichet unique décentralisé au niveau local. Ce dernier regroupe l'ensemble des administrations concernées par l'investissement. Il est doté de pouvoirs réels pour fournir toutes les prestations nécessaires à la concrétisation des investissements.

TABLEAU I

Les Principaux Indicateurs de l'ANDI de 2011 à 2015

Année	Projets déclarés	Montant millions DA	Emplois
2011	7 803	1 378 176	140 110
2012	7 715	815 545	91 415
2013	8 890	1 716 135	148 943
2014	9 903	2 192 530	150 959
2015	7 950	1 473 414	143 330

Nous constatons une certaine stabilité dans le nombre de projets déclarés et les emplois créés grâce l'ANDI entre 2011 et 2015.

5). *Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes «ANSEJ»*: Créée en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idée et de projet de création d'entreprise. A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur bénéficie d'assistance à titre gracieux, d'avantages fiscaux (exonération de la TVA, abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation), d'aides financières (prêt non Rémunéré – taux bonifiés pour les intérêts bancaires).

Depuis sa mise en œuvre à fin décembre 2015, le dispositif ANSEJ a permis d'accompagner 321 079 entrepreneurs hommes contre 35 639 entrepreneures femmes, soit un taux de féminisation global de 10%. La femme entrepreneure occupe une place importante des activités libérales avec 44%. [15]

6). *Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit «ANGEM»*: L'ANGEM est créée conformément aux dispositions de l'article 7 du décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif du Micro-crédit. Le seul dispositif en Algérie qui accorde des prêts à des catégories de citoyens sans revenus et/ou disposant de petits revenus instables et irréguliers, leur permettant l'achat d'un petit équipement ou de matières premières pour exercer une activité ou un métier. Il vise à leur intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile, dont le montant des investissements est fixé à cinquante mille dinars (50 000 DA) minimum et ne saurait dépasser les quatre cent mille dinars (400 000 DA), remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans)

7). *Caisse Nationale d'Assurance Chômage «CNAC»*: Créée en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale), elle avait pour vocation d'amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique, décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS). A partir de 2004, dans le cadre du Plan de soutien à la croissance économique et en l'application du décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs, la CNAC s'est consacrée en priorité à la mise en œuvre du dispositif visant à favoriser la création d'activités de production de biens et de services par les chômeurs promoteurs, âgés de trente-cinq (35) à cinquante (50) ans, dont le montant des investissements ne saurait dépasser cinq (5) millions de dinars.

Depuis sa mise en œuvre à fin décembre 2015, le dispositif CNAC a financé 129 814 projets dont 12 186 pour les femmes, avec un montant de 410 550,76 milliards de DA. Ceci a conduit à créer 266 871 emplois. [16]

#### C. *Autres Structures de Suivi et d'Appui au PME :*

En plus des dispositifs de création d'entreprises, les pouvoirs publics ont instauré à partir des années 2000 d'autres structures de suivi et d'appui aux PME, que nous énumérons dans les points ci-après.

1). *L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME)* : Elle est créée par le décret exécutif n° 05-165 du 3 mai 2005 et a pour mission principale, la mise en œuvre de la politique nationale de la promotion et de développement des PME.

2). *Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)*: Le FGAR est un organisme public créé par le décret exécutif n°373-02 du 11.11.2002, en application de la loi d'orientation des PME. Il a pour mission d'intervenir dans l'octroi de garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de création, d'extension et de rénovation des équipements ainsi que dans la prise de participations.

3). *La Caisse de Garantie de Crédits d'Investissement (CGCI-PME)*: Cette Caisse est créée par le décret présidentiel n°04-134 du 19 avril 2004, elle a pour objet de garantir le remboursement d'emprunts bancaires contractés par les PME au titre du financement d'investissements productifs de biens et de services portant sur la création et l'extension ainsi que le renouvellement de l'équipement de l'entreprise.

#### D. *Autres Mesures en Faveur des PME :*

En plus des organismes destinés au développement et à la création des PME, d'autres mesures ont été prises :

##### 1). *Dans le Domaine du Financement:*

On peut citer parmi les mesures prises :

- la réduction du taux d'intérêt pour les prêts accordés aux PME;
- la création des caisses d'investissement dans toutes les WILAYA (Département) du pays, dans le but de contribuer au capital des PME nouvellement créées;
- l'octroi aux PME de prêts sans intérêt;
- l'octroi de prêts couvrant jusqu'à 70% de la valeur totale de l'investissement à réaliser.

2). *Subventions et Assiettes Foncières au Profit des PME*: en 1994, l'Etat a créé des comités de soutien et de promotion locaux pour les investissements, ils sont chargés du transfert des informations aux investisseurs à propos des terrains et des locaux dédiés à la mise en place des projets, ainsi qu'à l'établissement des décisions concernant l'affectation des terrains pour les porteurs de petits et moyens projets.

3). *Des Procédures Fiscales* : le gouvernement algérien a mis en œuvre des procédures d'appui fiscal, concernant les différentes déductions et exonérations fiscales dans les étapes d'activité de l'entreprise. A travers ces procédures, l'Etat vise à réduire les coûts des nouveaux projets et à encourager les jeunes entrepreneurs dans l'investissement et la création des PME.

## V. LA CONTRIBUTION DES PME DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ALGERIE

Les entreprises économiques sont généralement considérées comme le principal moteur pour le développement économique des pays, et parmi ces entreprises ont émergé les PME dans la réalisation de ce développement. L'Algérie ne diffère pas de ces pays en termes d'attention.

### A. *La Contribution des PME dans l'Emploi en Algérie*

Les autorités algériennes ont donné une importance capitale aux PME, qui se manifeste par la promulgation en 2001 de la loi d'orientation sur les PME. Ceci a donné lieu à une augmentation significative de leur population. Cette augmentation a conduit, bien sûr, à la création de nouvelles possibilités d'emploi.

Nous présenterons l'évolution des PME de par leur population et le nombre de travailleurs qu'elles emploient, au cours de la période allant de l'année 2008 à l'année 2015. Cette évolution est donnée, en raison de la relation existante entre l'évolution du nombre des PME et l'évolution du nombre des postes d'emploi.

**LE TABLEAU II**  
Evolution de la Population des PME et de Leurs Emplois  
Entre 2008 et 2015 en Algérie

Année	Population	Emplois
2008	519 526	1 540 209
2009	587 494	1 546 584
2010	619 072	1 625 686
2011	659 309	1 724 197
2012	711 832	1 848 117
2013	777 816	2 001 892
2014	852 053	2 157 232
2015	934 569	2 371 020

A partir du tableau ci-dessus, on constate que la population des PME est en nette augmentation au cours de la période allant de 2008 à 2015, avec un nombre de 519 526 PME en 2008 et 934 569 en 2015. Soit une augmentation estimée à 415 043 PME nouvellement créées. La même constatation est faite aussi pour l'emploi où, on enregistre une augmentation durant la période concernée par l'étude de 830 811 nouveaux emplois.

**B. La Contribution des PME dans le Produit Intérieur Brut (PIB) :**

Le produit intérieur brut comprend tout ce qui est réalisé comme produits économiques finaux dans les limites géographiques de l'Etat, pendant une période donnée, que ce soit en utilisant les facteurs de production appartenant à des citoyens ou à des étrangers. Le PIB est constitué de contributions des quatre secteurs économiques du pays : le secteur des institutions financières, le secteur des institutions économiques, les collectivités locales et la contribution des ménages.

Le tableau ci-après met en évidence le niveau de la contribution des PME dans l'évolution du PIB (en dehors du secteur des hydrocarbures) au cours de la période 2007 à 2013.

**TABLEAU III**

Contribution des PME dans l'Evolution du PIB (Hors Secteur des Hydrocarbures) période 2007 à 2013

Valeur: milliards de dinars algériens.

Année	Montant
2007	3903.63
2008	4334.99
2009	4978.82
2010	5509.21
2011	6060.8
2012	6606.4
2013	7634.43

Les données présentées dans le tableau précédent se réfèrent à l'évolution de la contribution des PME dans le PIB pour la période 2007 à 2013, où la valeur du PIB est passée de 3903.63Mds en 2007 à 7634.43 Mds en 2013, soit une augmentation estimée à 95,57%.

**C. La Contribution des PME dans la Valeur Ajoutée en Algérie (VA):**

Les PME contribuent dans la création de valeur ajoutée dans de diverses activités. Cela est reflété dans les statistiques

indiquées dans le tableau ci-dessous, qui affiche l'évolution du niveau de la valeur ajoutée au cours de la période de 2007 à 2014.

**TABLEAU VI**  
Evolution de la VA par Secteur d'Activité – Période 2007/2014 en Mds DA.

Années secteurs d'activités	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture	1015.19	1173.71	1421.69	1627,67	1771,49
Bâtiments et Travaux Publics	1071.75	1262.57	1411,15	1562,1	1562,1
Transport et communication	988.03	1049.77	1095,27	1443,12	1443,12
Services fournis aux entreprises	122.37	137.59	154,37	172,47	172,47
Hôtellerie et restauration	114.39	121.43	138,94	174,1	174,1
Industries Agro-Alimentaires	197.53	231.85	266,13	285,48	330,69
Industrie des Cuirs et chaussures	2.59	2.60	2,66	2,65	2,65
Commerce et distribution	1279.47	1444.63	1651,55	1870,6	1870,6
<b>Totaux</b>	<b>4791.32</b>	<b>5424.15</b>	<b>6141.76</b>	<b>7138.19</b>	<b>7327.22</b>

A travers ce tableau, on constate que la contribution des PME dans la création de valeur ajoutée est en augmentation pendant toute la période de 2010 à 2014 et ce, dans tous les secteurs d'activité. Celle-ci est passée de 4791.32 Mds en 2010 à 7327.22 Mds en 2014, soit une augmentation estimée à 52,93 %.

**D. La Contribution des PME dans le Commerce Extérieur en Algérie:**

Le commerce extérieur représente les échanges avec l'étranger (importations/exportations). Les exportations sont un indicateur pour déterminer la capacité de l'économie nationale à produire. Alors que les importations indiquent le degré de dépendance de l'économie nationale par rapport à l'étranger.

1). *La contribution des PME dans les exportations:* les exportations des PME représentent l'essentiel des exportations Algériennes hors hydrocarbures.

**TABLEAU V**

Les Exportations Algériennes au Cours de la Période 2008 à 2015.

Valeur: USD millions

Année	Exportations des PME	Total des exportations	% des exportations des PME
2008	1 937	79 298	2.44
2009	1 066	45 194	2.36
2010	1 619	56 665	2.86
2011	2 062	73 390	2.81
2012	2 187	73 981	2.96
2013	2 165	65 917	3.28
2014	2 582	62 886	4.10
2015	2 063	37 787	5.46

On note à travers le tableau ci-dessus, que le volume des exportations hors hydrocarbures ne dépasse pas les 6%, durant toute la période de l'étude (2008-2015), par rapport au total des exportations.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2015, avec une part de 94,54% du volume global des exportations, soit une diminution de 40,76% par rapport à l'année 2014.

Les exportations « hors hydrocarbures », qui restent toujours marginales, avec seulement 5,46% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 2,06 milliards de dollars US, ont enregistré une diminution de 20,01% par rapport à l'année 2014.

Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 4,48% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 1,69 milliard de dollars US, des biens alimentaires avec une part de 0,62%, soit 234 millions de dollars US, des produits bruts avec une part de 0,28%, soit en valeur absolue 106 millions de dollars US et enfin des biens d'équipements industriels ainsi que des biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de 0,05% et 0,03%. [17]

De ce fait, et à partir de la base des statistiques fournies, on peut observer que les exportations des PME sont constituées par des produits divers dont les volumes exportés sont croissants. Cependant, l'étude met en évidence les limites et la faible contribution de ces entreprises dans l'exportation, malgré les efforts de l'Etat pour promouvoir les exportations, en dehors du secteur des hydrocarbures.

2). *La contribution des PME dans les importations* : le Marché algérien se caractérise par la diversité des produits et des biens étrangers importés et destinés à répondre aux besoins des consommateurs locaux qui diffèrent selon leurs goûts et leurs revenus. Les PME jouent un rôle important en fournissant différentes variétés de marchandises et de produits indisponibles localement grâce à l'importation, et contribuent ainsi à la réduction de la rareté et de la nécessité au niveau local.

Le tableau ci-dessous, indique la contribution des PME dans le volume des importations pendant la période 2008 à 2015.

TABLEAU VI  
Contribution des PME dans les Importations Pendant la Période 2008 à 2015.  
Valeur: USD millions

Année	Valeur des Importations
2008	39156
2009	39103
2010	40212
2011	46453
2012	46801
2013	54852
2014	58580
2015	51501

A travers ce tableau, on constate que les importations des PME sont en augmentation d'une année à l'autre, pendant toute la période de 2008 à 2015, sauf pour 2009 et 2015 où le volume a diminué légèrement.

Dans l'ensemble, la contribution des PME dans le secteur de l'importation est assez importante.

## VI. CONCLUSIONS

En conclusion, pour répondre à la problématique posée, le premier axe de ce papier de recherche s'est articulé autour des définitions des différents concepts relatifs à l'entrepreneuriat: l'esprit d'entrepreneuriat, la culture d'entrepreneuriat et l'opportunité entrepreneuriale comme un sujet occupant les chercheurs et les gouvernements ces dernières décennies.

Dans le deuxième axe, nous avons exposé l'apport de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier dans son accompagnement au domaine entrepreneurial ou ce qu'on appelle l'entrepreneuriat académique à travers ses universités qui représentent un potentiel en termes d'infrastructures et de ressources humaines. En complément à ce qui a été exposé, trois mesures d'intervention de l'université dans la promotion de l'entrepreneuriat méritent d'être citées.

Ces trois mesures d'intervention sont les suivantes:

- 1- L'enseignement et la formation à la création d'entreprises et à la gestion de projets, en introduisant des unités d'enseignement (modules) et des spécialités nouvelles dans les universités.
- 2- La sensibilisation à l'initiation entrepreneuriale à travers des journées d'études, des colloques ainsi que des conférences.
- 3- L'accompagnement et l'orientation des étudiants porteurs de projets dans leur parcours de réalisation vers les institutions spécialisées dans le soutien tel que (ANSEJ, CNAC, ANDI...)

Le troisième axe a été consacré à la diffusion de l'esprit d'entrepreneuriat en Algérie par les autorités. Cela se fera par la mise en place de conditions nécessaires en matière de mesures légales et réglementaires en faveur de ce type d'activités (nouveaux projets) et de mécanismes pour leur développement. Aux mesures précitées, viendront s'ajouter les dispositifs de soutien et d'assistance créés dans le but de fournir les conditions nécessaires pour aider l'entrepreneur dans la réussite de son projet et la mise en œuvre de ces idées, telles que ANSEJ, ANDI et CNAC.

Le quatrième et dernier axe couvre les indicateurs annuels du secteur des PME/PMI (emploi, produit intérieur brut, valeur ajoutée, importations/exportations).

Pour que l'entrepreneuriat académique soit une politique efficace dans le secteur économique, on peut proposer les recommandations suivantes :

- Instaurer l'esprit entrepreneurial dans le secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique ;
- Préparer les étudiants des universités à s'introduire dans le domaine professionnel par la création de leurs propres entreprises.
- Diriger les étudiants de fin cycle vers la préparation de mémoires de fin d'études sous forme de projets concrets, qui peuvent être utilisés dans la création ou le développement des entreprises;
- Procurer et organiser des stages pour les étudiants, afin de les inciter à développer des idées innovatrices, proposées à la base par les entreprises;
- Elaborer des conventions entre les universités et les entreprises dans divers secteurs, pour pouvoir assurer des formations de qualité basées sur les besoins réels de développements des entreprises;
- Créer des bourses d'études nationales et internationales entre les universités, afin d'assurer le transfert des connaissances et compétences dans les différents domaines et faire profiter les bénéficiaires de ces bourses de l'expérience d'autrui.
- Utiliser les médias comme outil dans la promotion de l'entrepreneuriat, avec une large diffusion des différentes formes d'aide et avantages octroyés à la création des entreprises.

La mise en œuvre de ces recommandations pourrait contribuer à la création de nouvelles PME/PMI, qui aurait comme résultat l'amélioration des principaux indicateurs économiques.

## REFERENCES

- [1] Radia MECHTOUR, "l'entrepreneuriat féminin en Algérie : une étude descriptive", mémoire de magister en sciences de gestion, école des hautes études commerciales, Algérie, 2015.
- [2] (2017) Québec website. [Online]. Disponible: <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=4962>
- [3] Lionel Gastine et Grand Lyon, "L'entrepreneuriat en France et dans le Grand Lyon", millénaire 3, p 03.
- [4] (2017) entrepreneure website. [Online]. Disponible: <https://entrepreneure.org/entrepreneuriat/>
- [5] Support pédagogique du module : Culture Entrepreneuriale Version 1.2 2008 CUIES – Université de Sfax p09.
- [6] Pierre –André Julien, *entrepreneuriat et opportunité, entrepreneur et dynamiques territoriales*, EMS éditions, France, 2009.
- [7] Extrait du Portail Algérien des ENERGIES RENOUVELABLES, L'université algérienne encourage-t-elle les étudiants à l'entrepreneuriat ?, date de mise en ligne, lundi 02-12-2013, p02.
- [8],[10] Alain Fayolle et Louis Jacques Filion, *devenir entrepreneur*, édition village mondiale, France, 2006.
- [9] (2017) Université des Frères Mentouri – Constantine, ALGERIE website. [Online]. Disponible: <http://www.umc.edu.dz/index.php/fr/enseignants/formation-a-la-pedagogie-universitaire/782-enseignement-de-l-entrepreneuriat-et-si-l-universite-algerienne-s-y-mettait>
- [11] Référentiel National de l'Assurance Qualité RNAQES, REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
- [12] [13] Décret N° 03-78 du 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises.
- [14] (2017) Agence Nationale de Développement de la PME website. [Online]. Disponible: <http://www.andpme.org.dz/index.php/fr/andpme-3/patenaires/projet/5-cnc-pme>
- [15],[16] et [17] Bulletin d'informations statistiques des PME année 2015, n°28.